

Commune de Favières

Département de la Somme

**Procès Verbal du Conseil
Municipal**

Séance du lundi 30 septembre 2024 à 19H30
Salle du Conseil

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 30 septembre à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 25 septembre 2024, s'est réunie en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. TAECK Guy, le Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice :

Nombre de conseillers municipaux présents :

Présents : Mme et MM. TAECK Guy, PERISSET Gaël, GARBE Laurent, SMETS Hervé, SOHET Michèle, TELLIER Pascal, BERZIN Pascal, DESMOLINS Valérie, MARO Jean-Matthieu, BETHOUART Yann (arrivé à 19H42)

Excusés : M. CAFFIER Pierre

Pouvoirs : M. CAFFIER Pierre donne pouvoir à M. PERISSET Gaël

Nombre de votants :

Le quorum est atteint (9 puis 10 membres physiquement présents sur les 11).

Rédaction du procès-verbal : M. MARO Jean-Matthieu est désigné secrétaire de séance.

0. Approbation du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 23 septembre 2024

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 septembre 2024.

Mme Michèle SOHET, qui n'avait pas pu être présente à la séance du 23 septembre 2024, après en avoir lu le PV, souhaite s'exprimer et nous fait lecture des remarques suivantes.

Tout d'abord Mme Michèle SOHET s'inscrit en faux sur l'invitation de toutes les associations du village à la Mairie en fin d'année : depuis que l'ASEFCH (Association pour la Sauvegarde de l'Église de Favières et de la Chapelle du Hamelet, dont Mme SOHET est membre du bureau) existe, cette dernière n'a jamais reçu d'invitation. M. Pascal TELLIER indiquera ensuite que l'association "Sport et Loisirs" (SELF) n'a jamais été invitée non plus. L'existence même de cette réunion pose donc question dans la mesure où deux des associations parmi les plus actives en termes d'organisation d'évènements de Favières n'y ont jamais été conviées.

Mme Michèle SOHET indique ensuite que l'ASEFCH a demandé à plusieurs reprises des subventions à la Mairie, en bonne et dûe forme, mais s'est toujours heurtée à un refus. Elle s'inscrit donc également en faux sur l'affirmation "qu'il n'y aurait pas de budget pour les subventions car il n'y a pas de demandes de la part des associations". Mme Michèle SOHET précise que lors de la demande de subvention de l'ASEFCH, M. Guy TAECK, le Maire, lui aurait répondu que "les promesses électorales sont faites pour ne pas être tenues".

Mme Michèle SOHET remercie ensuite M. le Maire et le Conseil Municipal de leur confiance pour lui avoir attribué le rôle de Déléguée au Patrimoine. Dans ce cadre, elle rejoint une demande ancienne de M. Jean-Matthieu MARO, c'est à dire l'inventaire complet des biens immobiliers de la commune, auquel il faudra ajouter les biens patrimoniaux et collections diverses.

Arrivée de M. Yann BETHOUART à 19H42, au moment où Mme Michèle SOHET abordait la délégation pour l'ASA du Canal de la Maye et demandait la nomination d'un référent autre que M. le Maire pour éviter que M. Guy TAECK n'ait plusieurs casquettes lors des réunions de l'ASA du Canal de la Maye : Maire, Président de l'ASA, Référent de la commune de Favières. En effet Mme Michèle SOHET s'inquiète de possibles conflits d'intérêts et que les intérêts de la commune ne soient pas défendus au mieux. D'autres conseillers approuvent.

M. Guy TAECK répond que la réunion des propriétaires pour l'ASA du Canal de la Maye n'a lieu qu'une fois par an, et qu'il ne voit pas de problème à ce qu'une autre personne prenne le rôle de Référent de la commune au niveau de l'ASA du Canal de la Maye. Il fera part de ce point lui-même à l'ASA.

Mme Michèle SOHET remercie ensuite les élus pour leur confiance en l'ayant nommée à la Commission des Finances et Impôts, d'autant plus suite au commentaire de M. le Maire, Guy TAECK "Mais ce n'est pas une financière" (cf. PV du 23 septembre 2024) lors de la déclaration de sa candidature. Mme Michèle SOHET s'inquiète cependant de l'absence d'Adjoint à la Commission des Finances et Impôts, notamment celui en charge des Bâtiments municipaux car c'est le poste le plus important en termes d'entretien et de dépenses, en s'adressant à M. Gaël PERISSET. Celui-ci répond que pourquoi pas, mais ce n'est pas sa préférence, suite à une remarque de M. Guy TAECK si cela pouvait l'intéresser. M. Guy TAECK indique que l'on reviendra sur ce sujet ultérieurement.

M. Yann BETHOUART souhaite ensuite revenir sur l'augmentation du fermage des frères Noiret (parcelle B217), en indiquant que M. Noiret a été d'une aide très précieuse lors des inondations, et qu'il ne voudrait pas que cela soit perçu comme une "punition". M. Yann BETHOUART indique qu'il sait que ce sont deux choses différentes mais que sa conscience le poussait à faire cette remarque. Le Conseil Municipal acte que comme tous les fermages sont en train d'être réactualisés, cela doit être fait de manière équitable et harmonieuse. Par ailleurs, la revalorisation de la parcelle B217 reste raisonnable. Le Conseil exprime sa gratitude pour l'aide apportée par M. Noiret l'hiver dernier.

1. Financement travaux église : situation et nouvel emprunt

INTITULÉ TEL QU'INSCRIT À L'ORDRE DU JOUR PAR M. LE MAIRE :

Les travaux de rénovation du chœur de l'église ont été envisagés depuis 2019. Les travaux ont été programmés en 2021 et les procédures administratives ont commencé.

L'appel d'offres a été réalisé en octobre 2022 et les travaux ont débuté en janvier 2023 avec une fin de travaux en mai 2025

Un plan de financement a été élaboré pour un montant de 936 621,69 € TTC

Avenant électricité signé en juin **Cout 940 022,50€ TTC**

Estimation financement :

- 2023 : 500 000€
- 2024 : 330 000€
- 2025 : 110 000€

Pour se faire 2 emprunts étaient demandés :

- Un crédit classique de 250 000 € à rembourser sur 10 ans
- Une ligne de crédit de 400 000 € (à taux variable) à rembourser avec les subventions

Le plan de financement initial n'est plus adapté :

Paielements déjà effectués : en 2023 : 497 188.47 €
 en 2024 : 286 353.90 €

En 2024 les fonds sont déjà utilisés, les factures des entreprises sont en suspens depuis juillet 2024.

Des acomptes de subvention ont été demandés, mais étant donné la conjoncture actuelle de l'Etat, nous ne savons pas quand l'argent nous sera versé.

Un suivi régulier était effectué par les services de la perception et de la sous-préfecture.

Sur les conseils du décideur aux élus locaux, nous avons contacté le Crédit Agricole qui a répondu de manière positive à cette éventuelle demande.

Afin de pouvoir payer les entreprises, il faut **150 000€**

Proposition :

- 1- Ligne de Trésorerie de 150 000€ sur 12 mois
- 2- CT en attente de TVA/SUBVENTIONS de 150 000€ sur 24 mois

M. Guy TAECK, Maire, lit l'intitulé inscrit à l'ordre du jour, puis déclare que "ce prêt est une sécurité". M. Guy TAECK aborde ensuite la subvention octroyée par le département, mais demande rapidement à Mme Sandrine BIGET de prendre la suite et d'expliquer la situation, qui indique que cette subvention devrait être versée d'ici la fin de l'année. M. Guy TAECK indique qu'ayant déjà été échaudé par les délais de versement, il paraît raisonnable de faire ce prêt pour assurer la trésorerie de la Mairie.

Mme Michèle SOHET demande s'il n'y pas d'autres solutions possibles plutôt qu'un nouveau crédit. M. Guy TAECK répond que s'il y a d'autres solutions il ne faut pas hésiter à les proposer. Il indique que c'est la perceptrice qui, connaissant la situation, a proposé cette solution.

Mme Michèle SOHET demande si la perception peut aider en faisant une avance de trésorerie, par exemple 300 000€, ayant eu cette piste par une connaissance, 1er Adjoint dans une autre commune.

Mme Sandrine BIGET indique qu'elle a déjà fait cette demande en mai, juillet puis début septembre quand la CDL est venue car il devenait clair qu'on ne pourrait pas payer les factures. La perception a répondu non, pas possible de faire une avance de trésorerie. MM. Guy TAECK et Gaël PERISSET étaient présents lors de certains de ces rendez-vous.

Mme Michèle SOHET s'étonne de ce besoin de financement supplémentaire puisque le montant total des travaux n'a pas augmenté et qu'un plan de financement avait été établi.

Mme Sandrine BIGET indique que le plan de financement était prévu pour s'étaler jusqu'en mai 2025, mais que comme les travaux ont été plus rapides que le planning, il faut payer dès maintenant en 2024 des travaux qui étaient budgétés sur 2025.

Mme Valérie DESMOLINS s'étonne que les travaux ait été réalisés plus vite (6-7 mois d'avance sur le planning initial) alors qu'on savait qu'on allait peut-être pas avoir la trésorerie pour payer les entreprises, en plus d'apprendre que nous avons des factures en

retard depuis juin 2024. Mme Valérie DESMOLINS demande si les travaux avaient été finalisés en mai 2025, aurions-nous eu besoin de ce prêt supplémentaire de 150 000€ ?

Mme Sandrine BIGET répond que non.

M. Guy TAECK indique que nous avons un prêt à taux variable [le prêt de 400 000€] et qu'avec les augmentations des taux c'était de l'argent qui n'était pas prévu. Mme Sandrine BIGET indique que ces montants là sont passés dans le fonctionnement, pas dans la ligne travaux.

Mme Valérie DESMOLINS s'étonne à nouveau que les travaux aient été si rapides, généralement ce sont plutôt des retards auxquels on doit s'attendre.

M. Guy TAECK indique que ce n'est pas la commune qui a décidé du chantier, c'est l'architecte qui gère.

M. Jean-Matthieu MARO indique avoir entendu à la réunion de chantier du vendredi 27/09/24 qu'il y avait eu des renforts d'équipes pour avancer plus vite.

M. Guy TAECK assure n'avoir jamais demandé à ce que le chantier avance plus vite, c'est l'architecte qui gère et qu'il ne pense pas que l'architecte aurait apprécié que le Maire s'en mêle.

M. Jean-Matthieu MARO rapporte que l'architecte a indiqué que lorsque des travaux sont terminés en avance, il faut payer les entreprises en avance.

M. Jean-Matthieu MARO demande à M. Guy TAECK, le Maire : "Pourquoi, alors qu'il est su depuis au moins février 2024 que les travaux vont se terminer fin 2024, le Conseil Municipal n'a jamais été mis au courant ? Pourquoi est-ce qu'on nous a présenté et fait voter un budget dont on savait qu'il ne serait pas viable puisqu'il manquerait de la trésorerie pour l'église ? Pourquoi est-ce que nous n'avons pas été prévenus lors des séances de juin, juillet et septembre qu'il y avait un problème de paiement ? Pourquoi est-ce que cela nous a été caché ?"

M. Guy TAECK répond qu'il n'a rien caché du tout, qu'il pensait qu'on pourrait toucher les subventions au fur et à mesure des travaux.

M. Jean-Matthieu MARO répond qu'il a toujours été très clair que les subventions ne pouvaient être récupérées qu'après les travaux payés, et que la TVA ne serait récupérée qu'en 2025, que c'est écrit.

M. Guy TAECK demande où cela est écrit.

M. Jean-Matthieu MARO commence la lecture d'extraits des PV du Conseil Municipal :

- PV du 5 février 2024 : "Les travaux de l'église sont évoqués, la Mairie a l'espoir de les voir se terminer en fin d'année".*
- PV du 15 avril 2024 : "Mr le Maire précise que les travaux devraient se terminer en octobre, et que l'on pourra récupérer la TVA et recevoir les subventions."*
- PV du 21 juin 2024 : "Mme Biget précise que Mr le Maire a réuni les adjoints et un élu 15 jours avant le vote pour discuter du budget. Ce que confirme Gael Perisset précisant qu'il s'agissait d'une réunion par rapport aux travaux de l'église et leurs financements. [...] Tant que les travaux ne seront pas réceptionnés, on ne touchera pas les subventions ni le reversement de la TVA. Ces travaux devraient se terminer en fin d'année 2024. [...] Les subventions attendues pour l'église ont été précisées : elles seront de 380 000€. Concernant le versement de la TVA qui intervient tous les 2 ans, cette année 2 000€, en janvier 2025 ce sera 125 000 €. Le budget devrait retourner à l'équilibre d'ici mi 2025."*
- PV du 29 juillet 2024 : "[Je] demande un planning prévisionnel des rendus de chantier, des subventions, des prêts afin de bien anticiper et de mieux se rendre compte de la situation financière. Réponse : La situation financière est saine, mais il faut limiter les dépenses."*

M. Jean-Matthieu MARO termine cette lecture : "Qu'en déduire ? Vous ne nous avez rien dit depuis des mois. Nous venons la semaine dernière [CM du 23/09/2024], vous ne nous dites rien. Je ne comprends pas."

M. Guy TAECK : "Je n'ai pas compris ce que vous avez dit, je vous assure que vous parlez trop vite, je ne peux pas comprendre, je regrette."

M. Jean-Matthieu MARO indique qu'il va donc poser sa question très doucement : "Vous êtes au courant depuis le début de l'année que les travaux vont se terminer fin 2024, vous êtes au courant que vous n'aurez pas les subventions avant la fin des travaux, vous êtes au courant que la ligne de financement dit que nous allons toucher l'argent début 2025..."

M. Guy TAECK répond que non, c'est vous qui le dites, qu'il pensait réellement que les subventions pourraient être versées au fur et à mesure. M. Guy TAECK dit qu'il pensait que l'architecte gérait ce genre de choses.

M. Valérie DESMOLINS demande pourquoi il y a eu bouchées doubles pour les travaux, que ce ne sont pas les entreprises qui ont décidé ça toutes seules.

M. Guy TAECK répond que c'est sûrement l'architecte qui a géré ça avec les entreprises, que les employés étaient étonnés d'avoir terminé le chantier si vite.

Mme Valérie DESMOLINS demande pourquoi il n'y a pas eu d'alerte, comment cela se fait-il que malgré le fait que nous soyons là depuis peu de temps [en parlant des élus de juin 2024] nous ayons l'air de mieux connaître le fonctionnement que vous ?

M. Guy TAECK dit qu'il fait confiance à l'architecte.

M. Gaël PERISSET dit que c'est le rôle de l'architecte de gérer le chantier, de gérer les cadences, de gérer les subventions et de valider les situations.

M. Jean-Matthieu MARO répond que l'architecte connaît son métier, que ce n'est pas la première fois qu'il gère un chantier de patrimoine. Il sait comment cela se passe pour les subventions et les financements des communes. Ne vous a-t-il pas prévenu sur le besoin de payer en avance quand les travaux seraient terminés ? Que cela serait quand même étonnant que l'architecte, qui sait comment fonctionnent les subventions, ait décidé d'accélérer les travaux sans prévenir, et donc au final de mettre la commune dans l'embarras.

M. Yann BETHOUART constate que ce qui arrive aujourd'hui est dû à un manque de transparence. Il s'insurge que nous n'ayons pas été prévenus la semaine dernière, et que deux jours après la séance nous apprenons par une nouvelle convocation le problème de financement.

M. Pascal TELLIER indique que cela aurait dû être mis sur la table au moment du vote du budget [en juin dernier].

M. Jean-Matthieu MARO demande : "Pourquoi avez-vous décidé de ne pas nous en parler avant ?"

M. Guy TAECK répond que nous en parlons maintenant...

Le Conseil Municipal demande des précisions sur les chiffres présentés, afin de mieux comprendre la situation. Le problème est que les travaux se terminent très en avance (6-7 mois) et que ce qui devait être payé en 2025 doit être payé maintenant, ce qui n'était pas prévu initialement dans le financement.

M. Yann BETHOUART constate : "Nous perdons 18 mois au moment de l'appel d'offre et maintenant les travaux se terminent beaucoup trop vite ?"

Il est indiqué que la réception des travaux de l'église doit avoir lieu le vendredi suivant.

Mme Valérie DESMOLINS demande s'il faut faire la réception de travaux maintenant, pourquoi pas en 2025 comme prévu ?

M. Guy TAECK : "Madame, ce n'est pas nous qui décidons."

Mme Valérie DESMOLINS répond : "Donc nous faisons une demande de travaux, nous faisons un appel d'offre, nous prenons un architecte, des entreprises viennent... Mais au final la commune ne gère rien, personne n'est responsable de rien...? et puis à la fin on nous présente la facture, il n'y a pas d'argent disponible et il faut faire un nouvel emprunt pour payer ces 150 000€ ? C'est trop facile M. TAECK. Qui gère la commune ?"

M. Guy TAECK répond qu'il prend ses responsabilités, qu'il y a un risque, d'où la demande de prêt, et qu'à la fin du mois il faut payer les agents municipaux.

*Le Conseil Municipal se récrie : ce sont deux budgets différents !
Le prêt est pour les travaux de l'église.*

M. Jean-Matthieu MARO : "Ce qui m'embête M. TAECK, c'est que vous nous mettez une pression pour prendre un crédit en plus en nous faisant croire que cela va impacter la paye des agents municipaux, ce qui n'est pas vrai."

M. Guy TAECK répond : "Vous faites comme vous voulez."

M. Jean-Matthieu MARO : "Vendredi l'architecte vient dans la matinée, vers 10H30, tous ceux qui peuvent devraient venir."

Mme Michèle SOHET et M. Yann BETHOUART recalculent rapidement les montants du chantier et des honoraires d'architecte. Le montant global s'élève à plus d'1,1 million d'euros.

M. Jean-Matthieu MARO indique qu'il avait fait plusieurs demandes en amont de la séance pour avoir les documents et les montants pour pouvoir prendre une décision éclairée. Il demande ensuite si nous pourrions avoir au moins le détail des prêts pour avoir une idée des coûts.

Le calcul exact n'est pas possible car il s'agit de taux variables. Les prêts sont "in fine". Un rapide calcul en prenant une base de 5% (4.35% taux actuel euribor 3 mois + marge) donne un coût de

7500€ sur 12 mois, 15 000€ sur 24 mois, parce que les travaux ont été terminés trop vite par rapport au plan de financement initial.

M. Yann BETHOUART demande s'il ne faudrait pas plutôt envisager un crédit à long terme.

Cette ligne de crédit ne doit servir qu'à faire une avance de trésorerie court terme pour la partie qui devait initialement être payée en 2025 : en aucun cas elle ne doit servir à autre chose, sinon cela veut dire qu'il y a un problème dans le financement global des travaux.

Un point est demandé sur les subventions à venir.

M. Guy TAECK répond : "Il y a 3 subventions :

- DETR : 150 000€ ;
- Le Conseil Départemental : 150 000€ ;
- La Région : 150 000€."

Soit un total de 450 000€. M. Yann BETHOUART et Mme Michèle SOHET s'étonnent car il était précédemment fait mention de 380 000€ au total. Mme Sandrine BIGET répond que le Conseil Départemental et la Région ont revu leur subvention à la hausse.

Se pose la question de comment payer rapidement les entreprises, qui ont des factures non réglées en attente depuis juin 2024.

M. Jean-Mathieu MARO demande : "M. TAECK, si vous savez à minima depuis juin 2024 que vous êtes incapable de payer les factures, pourquoi est-ce que le Conseil Municipal n'a-t-il pas été prévenu ? Notamment lors de la séance de juin 2024 avec le vote du budget ?"

M. Guy TAECK répond que l'architecte était parfaitement au courant.

M. Jean-Matthieu MARO : "Donc il était au courant et il vous l'a dit ? Donc vous étiez au courant."

M. Guy TAECK répond que oui.

M. Jean-Matthieu MARO demande : "Puisque l'architecte et vous étiez au courant, pourquoi pas nous ?"

M. Guy TAECK répond qu'il ne pensait pas que c'était aussi sérieux.

Il est indiqué que les factures impayées de l'entreprise De Pierre sont d'environ 33 000€ en juin, et environ 52 000€ en juillet. Et qu'il reste au total 140 000 à 150 000€ de travaux à payer.

M. Gaël PERISSET indique qu'une grosse partie du chantier a tout de même déjà été payée.

Mme Michèle SOHET demande si les entreprises peuvent être mises en difficulté.

Mme Valérie DESMOLINS demande : "Pouvons-nous attendre, l'église reste fermée et nous réceptionnons plus tard ? Avons-nous quelque chose de prévu ?"

M. Jean-Matthieu MARO : "Il n'y a pas d'inauguration de prévue."

Mme Michèle SOHET : "Les journées du Patrimoine sont déjà passées."

M. Guy TAECK : "J'ai un mariage de prévu."

Il s'agit d'un mariage dans la famille de M. Guy TAECK, prévu mi-octobre, environ une semaine après la réception des travaux de l'église.

Mme Valérie DESMOLINS et M. Jean-Matthieu MARO s'exclament : "Depuis quand est-il prévu ?"

M. Guy TAECK : "Depuis un an."

Mme Valérie DESMOLINS : "Donc vous savez depuis 1 an que les travaux allaient être terminés au mois d'octobre ?"

M. Guy TAECK répond que ce n'était pas initialement prévu dans l'église de Favières, qu'il pouvait aller à Rue ou au Crotoy.

Mme Valérie DESMOLINS : "Depuis quand savez-vous que vous irez à l'église de Favières ?"

M. Guy TAECK répond que c'est depuis que l'architecte lui a dit que les travaux vont se finir en octobre.

Mme Valérie DESMOLINS : "Donc on va finir en octobre, donc on va essayer de finir pour la date du mariage ?"

M. Guy TAECK : "Oui, je préfère."

Mme Valérie DESMOLINS : "Et à côté de ça on a 150 000€ à payer... vous savez depuis 1 an et comme par hasard les travaux se terminent..."

M. Guy TAECK : "Il y a un an on ne pouvait pas savoir qu'on serait là aujourd'hui, franchement... arrêtez de dire n'importe quoi. Je ne vois pas l'avenir à 1 an."

M. Yann BETHOUART : "Avouez que c'est gonflé de programmer un mariage dans une église en travaux."

M. Jean-Matthieu MARO : "Ce qui est étonnant c'est que dans le PV du 15 avril vous annoncez déjà que les travaux vont être terminés en octobre..."

M. Guy TAECK : "En avril on ne savait pas que cela allait se terminer en octobre. C'est très récent."

M. Jean-Matthieu MARO demande à M. Guy TAECK de lire le PV du 15 avril 2024, PV validé et signé par ce dernier.

M. Guy TAECK lit le PV : "M. le Maire précise que les travaux devraient se terminer en octobre."

M. Jean-Matthieu MARO : "Donc ça vous ne le saviez pas en avril ? C'est ça que vous êtes en train de nous dire ?"

M. Guy TAECK répond que c'était une date approximative à ce moment-là. Puis la discussion revient sur la date du mariage.

M. Guy TAECK : "C'est une affaire privée, cela m'embête d'en parler."

Mme Valérie DESMOLINS : " Je comprends mais cela engendre tout de même certaines questions."

M. Guy TAECK : "Ce n'est pas le mariage qui a fait accélérer..."

Mme Valérie DESMOLINS : "Je ne sais pas, on peut se poser des questions."

M. Guy TAECK : "Vous êtes contente..."

Mme Valérie DESMOLINS : "Non, je ne suis pas contente. On va devoir faire un emprunt alors qu'on aurait pu l'éviter."

M. Jean-Matthieu MARO : "M. TAECK, il faut que vous compreniez que ce qui nous embête, c'est que cela fait au moins depuis février que vous savez qu'il va y avoir un problème de financement, et qu'on a l'impression d'avoir été pris pour des jambons lors de tous les conseils municipaux qui se sont tenus ici. Quand nous vous demandions ce qu'il se passait au niveau de l'église, vous nous disiez tout va bien, vous ne nous donniez jamais d'éléments, et que là, du jour au lendemain, nous nous rendons compte qu'il faut faire un prêt, un prêt qui a un coût pour la collectivité, en première approximation de 7 500 à 15 000€. J'espère que tous les Conseillers Municipaux ici présents sont outrés. Vous devez nous tenir au courant. Ce n'est pas normal."

M. Guy TAECK : "Ne votez pas. Ne le votez pas."

M. Jean-Matthieu MARO : "Ce n'est pas ce que je vous dis, je demande pourquoi vous ne nous dites pas les choses en temps et en heure."

M. Guy TAECK : "C'est très récent."

M. Jean-Matthieu MARO demande plus de précisions. M. Guy TAECK répond que c'était dans l'été.

M. Jean-Matthieu MARO : "Donc on est d'accord qu'il y a au moins eu deux conseils municipaux depuis, dont le budget ?"

M. Guy TAECK : "Nous n'avons jamais parlé de ce sujet-là."

M. Jean-Matthieu MARO : "Excusez-moi, est-ce qu'il faut que je vous refasse lire des extraits de PV ? C'est un peu gênant quand même. Ce n'est pas sérieux."

Mme Michèle SOHET pose des questions sur le fonds de roulement de la commune, s'il serait possible de l'utiliser dès maintenant, mais cette somme a déjà été budgétée et donc non.

M. Guy TAECK indique que la situation est sérieuse mais que ce n'est pas la catastrophe.

M. Jean-Matthieu MARO rapporte que l'architecte a par ailleurs indiqué qu'il faudra s'occuper des gouttières du clocher pour éviter des dégâts sur le long-terme.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal demandent à l'unanimité un report du vote par manque d'éléments. Le Conseil Municipal note cependant l'urgence d'avancer rapidement sur ce dossier, dans le but de ne pas pénaliser les entreprises.

M. Guy TAECK prend une pause de quelques minutes avant les questions diverses.

2. Informations et questions diverses

Descente de gouttières (bâtiment de la mairie)

Des réparations sont à prévoir, une fuite engendre des dégats.

Entretien des fossés, canaux, rivières : où en sommes-nous ?

Suite à une question de M. Jean-Matthieu MARO, faisant suite aux discussions de la séance de Conseil Municipal précédente.

Une partie est faite régulièrement sans demande particulière. Par contre il faut que M. le Maire fasse la demande pour l'entretien complet du Canal de la Maye, et relance si besoin. Il faut également faire des demandes pour l'entretien des rivières de Favières, du Pêtre, des Sens. Il faut également faire les demandes de curage spécifiquement.

Friches

Suite à une question de M. Jean-Matthieu MARO, sur le devoir d'entretien des propriétaires, en général et ruelle de la Pépinière en particulier, suite à la demande de plusieurs riverains.

Hervé SMETS indique qu'un nettoyage des fossés est en cours. Il y a également d'autres endroits où des arbres doivent être entretenus par les propriétaires. La Mairie va envoyer des lettres recommandées, puis des mises en demeure si nécessaire.

Sécurisation au niveau du Restaurant "La clé des Champs"

Suite à une question de M. Jean-Matthieu MARO, qui trouve la sortie du restaurant peu sécurisée.

Plusieurs choses ont été essayées, dont des gabions, zébra... Impossible de mettre un passage piéton à cause du virage.

Fossé impasse du levant

Suite à une question de M. Jean-Matthieu MARO.

Les propriétaires riverains doivent faire une demande à la Mairie pour creuser un fossé devant chez eux, à leurs frais.

Horaires de l'agent d'entretien

Suite à une question de M. Jean-Matthieu MARO, qui demande quand le report de vote aura lieu.

M. Guy TAECK indique que ce sera la prochaine fois.

Commissions

Il est indiqué qu'il faut tenir les réunions pour désigner les vice-présidents et rapporteurs rapidement.

Demande de subvention de Favières en Forme

Suite à une question de Mme Valérie DESMOLINS.

Mme Valérie DESMOLINS indique avoir eu connaissance que la Mairie avait été conviée à l'AG de l'association, mais que c'est l'agent d'entretien qui a été envoyé par M. le Maire. Le Conseil Municipal désapprouve, ce n'est pas à l'agent de représenter la commune dans pareilles circonstances.

Sécurité sur la D140 au niveau du virage de l'hôtel des Saules

Suite à une question de M. Pascal TELLIER, à qui des habitants ont signalé l'arrêt fréquent de bus et de camions de livraisons, rendant le virage dangereux.

Il est indiqué que le pont desservant l'hôtel ne permet pas le passage de bus et de camions. Il est nécessaire de prendre contact avec l'hôtel pour trouver une solution.

Organisation de la Vélo Maritime

Suite à une question de M. Pascal TELLIER.

M. Pascal TELLIER rapporte que deux personnes sont venues le voir concernant l'organisation de la Vélo Maritime. Il estime que c'est dommage de ne pas avoir proposé à l'association Favières en

Forme, qui étant justement en recherche de financements, aurait pu y participer dans cet objectif.

Il est expliqué que la municipalité achète les denrées alimentaires lors de cette manifestation. La manifestation a eu peu de succès l'année dernière (seulement 19 repas en 2024 contre 132 en 2023).

Mme Michèle SOHET indique que cela peut générer un déficit pour la Mairie et aucun gain pour l'association qui s'en chargerait si peu de fréquentation.

M. Guy TAECK répond que dans ce cas on peut ne pas y participer, qu'il suffit de le dire et la Mairie ne participera à rien. Mme Valérie DESMOLINS répond que tout n'est pas noir ou blanc, il faut juste faire attention dans le sens où certaines manifestations prisées des Faviéroises et Faviérois ont été limitées ou décalées cette année par manque de budget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H43.

Pour extrait certifié conforme,
à Favières, le

Le secrétaire de séance,
MARO Jean-Matthieu



Le Maire,

TAECK Guy

